V i l l e d e K o u r o u - Service des Affaires Culturelles

École municipale de musique téléphone 0594 32 28 78
Place Alfred Nobel
97310 KOUROU

PROCEDURE POUR LA LOCATION D'UN INSTRUMENT

Chers parents et élèves,

Le parc instrumental de l'Ecole municipale de musique étant restreint, la durée de location d'un instrument sera limitée à **2 ans**, suivant la procédure ci-après :

TOUTE DEMANDE DOIT ETRE FAITE AUPRÈS DU PROFESSEUR

☞ Une caution de **152 euros** qui sera encaissée par le trésor public, qui servira à couvrir les frais de réparations en cas de dommages.

Pour le remboursement de votre caution en fin de location, il vous appartient de vous rendre au service des finances de la Mairie, muni :

- *du reçu justifiant votre paiement*
- *de l'attestation de remise en bonne état (délivrée lors de la restitution de l'instrument au secrétariat)*
- *et d'un Relevé d'Identité Bancaire*

☞ Une location trimestrielle selon l'instrument (voir tarif au tableau d'affichage).

☞ Une restitution de l'instrument en fin d'année scolaire

1°) d'abord au professeur pour vérification, ensuite
2°) au secrétariat pour les formalités administratives.

♬

Musicalement. ♬

Ville de Kourou - Service des Affaires Culturelles

École municipale de musique téléphone 0594 32 28 78
Place Alfred Nobel télécopie 0594 32 83 74
97310 KOUROU

Cher (e) collègue,

Le parc instrumental de l'Ecole municipale de musique étant restreint, la durée de location d'un instrument sera **limitée à 2 ans**, *(sauf accord exceptionnel du directeur)* suivant la procédure ci-après :

- ☞ Une caution de 152 euros qui sera encaissée par le trésor public, qui servira à couvrir les frais de réparations en cas de dommages.

- ☞ Une location trimestrielle selon l'instrument (voir tarif au tableau d'affichage).

- ☞ Une restitution de l'instrument en fin d'année scolaire

  1°) d'abord au professeur pour vérification,
  2°) ensuite, au secrétariat pour les formalités administratives.

Seul le Régisseur est autorisé à l'accès du parc instrumental.
Merci de vous rapprocher de ce dernier pour toute demande d'instrument

REMISE DE L'INSTRUMENT

- ➢ Veuillez indiquer sur la fiche de location, les références de l'instrument dans la case concernée.

- ➢ Précisez en bas de page les observations sur l'état de l'instrument

- ➢ Remettre à la **SECRETAIRE** **et non à l'élève**
  - La fiche de location
  - L'instrument à louer

RÉCUPÉRATION DE L'INSTRUMENT EN FIN D'ANNÉE

- ➢ Faire les essais de vérifications lors du dernier cours de l'année, et notez l'état de l'instrument sur la fiche qui vous sera remise à votre demande..

- ➢ Dirigez l'élève vers le secrétariat pour la remise de l'instrument.

La Directrice de l'EMMK,

Valérie RANSAY

FRAIS DE LOCATION TRIMESTRIEL

- **CLARINETTE ..... 30 euros**
- **CONTREBASSE/TUBA ..... 60 Euros**
- **FLUTE TRAVERSIERE ..... 30 euros**
- **GUITARE ..... 22 euros**
- **SAXOPHONE ..... 60 Euros**
- **TAMBOUR ..... 22 Euros**
- **TROMBONE ..... 45 Euros**
- **TROMPETTE ..... 30 euros**
- **VIOLON ..... 30 euros**